

## CONCOURS organisé par l'Institut français de Turquie – Izmir

### « Les dix mots de la francophonie » Du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2025

En 2025, « Dis-moi dix mots » s'engage pour la planète. Cette édition nous invite à explorer les grands défis en matière d'environnement, comme le climat, la biodiversité et les conflits relatifs aux ressources. Les effets des changements climatiques sur la planète nous concernent tous aujourd'hui.

Nous avons une responsabilité individuelle et collective vis-à-vis de la planète. Ce sont nos actions (empreinte) d'aujourd'hui qui vont compter pour demain. Nous vous invitons à vous emparer de ces dix mots afin de les faire rayonner sur les cinq continents.

Ce bouquet de mots a été proposé à des autrices et des auteurs qui ont tissé dix nouvelles à partir de leur écosystème linguistique. Ils et elles expriment ainsi toute la diversité de la francophonie et la richesse de notre planète.

Ce concours national « Les dix mots de la francophonie », organisé et mis en œuvre par la médiathèque de l'Institut français Izmir, avec la collaboration de celles d'Ankara et d'Istanbul, nous offre ainsi l'occasion de cultiver notre langue, ensemble pour la planète !

## Les dix mots de l'édition 2025

***Biome – butiner – canopée - conséscient – débrousser –  
empreinte – glaner – palmeraie – solaire – vivant***

## RÈGLEMENT et MODALITÉS

1) **Participants** : Le concours est ouvert aux élèves apprenants de français des classes d'écoles primaires, de collèges, de lycées et d'universités de Turquie, ainsi qu'aux abonnés des médiathèques et aux étudiants des trois antennes de l'Institut français de Turquie.

2) **Objectif** : Chaque participant réalisera une production, au moyen de la technique et sur le support de son choix – texte, dessin, enregistrement audio ou vidéo –, en utilisant les dix mots sélectionnés pour l'édition 2025 du concours (voir ci-dessus). Les catégories « Primaire » et « Collège » devront en utiliser au moins trois.

3) **Informations devant figurer sur les productions** : Celles-ci devront indiquer clairement le nom de l'auteur, son âge, son établissement scolaire et le nom de son professeur de français. Chaque candidat participe individuellement et ne peut soumettre qu'une seule production. **Cependant, pour les catégories Primaire, Collège et Lycée, il existe aussi la possibilité pour les enseignants et leurs classes de présenter un travail collectif qui sera récompensé par des prix spéciaux « Classe ».**

Texte : Il s'agira d'un texte court (maximum 20 lignes), à la forme (prose ou poésie) et au style (acrostiche, comique, dramatique, etc.) libres. Dans le corps du texte, les dix mots devront être clairement soulignés. Le format requis : Word.

Vidéo et audio : Il s'agira d'un document vidéo (format Mp4) ou audio (format MP3) d'une durée maximum de deux minutes.

Le candidat s'engage à respecter les droits d'auteur relatifs aux images, à la musique, etc. utilisées dans sa production.

Dessin : Pas de contraintes. Les productions devront être adressées scannées.

4) **Modalités et dates** : Les productions devront être déposées sur une plateforme dédiée ouverte du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2025. Le jury communiquera les résultats aux établissements le 21 avril 2025.

Catégorie « Primaire » : <https://padlet.com/institutfrancaisturquie/categorieprimaire>

Catégorie « Collège » : <https://padlet.com/institutfrancaisturquie/categoriecollege>

Catégorie « Lycée » : <https://padlet.com/institutfrancaisturquie/categorielycee>

Catégorie « Universités » et « Étudiants de l'IFT » :

<https://padlet.com/institutfrancaisturquie/categorieuniversiteadulte>

La participation au concours inclut l'octroi à l'Institut français de Turquie des droits à l'image, ainsi que l'autorisation donnée au même Institut de l'utilisation et de la diffusion sur les réseaux sociaux, ou tout autre support, des productions qui lui auront été adressées à cette fin.

Les productions, leur originalité et la qualité de leur réalisation, seront évaluées par un jury composé de personnes qualifiées. Les choix du jury ne peuvent faire l'objet d'appel.

**Important** : le/la candidat.e garantit qu'il/elle est l'auteur.e de la production remise, qu'il/elle n'a pas eu recours à une intelligence artificielle et qu'il s'agit d'une production originale, libre de droits et non publiée.

5) **Prix** : Le jury choisira les meilleures réalisations, selon lui, dans chaque catégorie. Celles-ci seront récompensées par des lots divers (livres, BD, jeux de société...). Un grand prix du jury sera décerné ; le lauréat recevra une tablette tactile. L'Institut Français de Turquie, dans la mesure du possible, organisera différentes cérémonies de remise des prix.

\*\*\*\*\*